

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2009

ORGANISATION ET RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES - (n° 1788)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 67

présenté par

M. Bono, M. Chanteguet, M. Brottes, M. Gaubert, M. Lesterlin, M. Pérat, Mme Coutelle,  
M. Jibrayel, Mme Langlade, M. Cuvillier, M. Tourtelier, Mme Lepetit, Mme Touraine,  
M. Vauzelle, M. Plisson, Mme Pérol-Dumont, M. Duron, M. Pupponi, Mme Massat,  
Mme Le Loch, M. Grellier, Mme Erhel, Mme Got, Mme Lignières-Cassou,  
Mme Quéré, Mme Marcel  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *ter* L'avant-dernier alinéa de l'article 11 est complété par les mots : « , ainsi que du conseil de développement du réseau ferré national. » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte prévoit la création d'un conseil de développement du réseau ferré national. Cet organisme consultatif centré sur le développement du réseau ferré national dans un objectif de développement durable semble tout indiqué pour donner son avis sur les déclassements de lignes du réseau ferré national.